

L'Agglo investit massivement malgré un contexte encore difficile

En 2021, Vienne Condrieu Agglomération a de nouveau subi les contrecoups et les aléas de la pandémie d'une part et des réformes fiscales d'autre part. Ainsi, bien que le caractère atypique des deux dernières années rende compliquée l'analyse des évolutions, il semble que le contexte de crise persistant ait impacté les équilibres financiers un peu plus fortement en 2021, sans affecter pour autant un état de santé qui reste solide. L'Agglo dispose encore de marges de manœuvre significatives qui lui permettent de continuer à investir massivement pour le développement du territoire.

■ Un haut niveau d'investissement

Il s'agit d'un élément marquant de l'exercice 2021 : les dépenses d'équipement ont atteint 27,7 M€ tous budgets confondus c'est à dire le niveau le plus élevé depuis la création de Vienne Condrieu Agglomération.

Ce montant traduit la poursuite à bonne cadence de la mise en œuvre du projet d'agglomération. Il signifie également que l'Agglo continue à proposer de nombreuses opportunités aux entreprises du territoire, et donc à les accompagner dans la relance comme elle les a soutenues pendant les difficultés traversées en 2020. Il témoigne enfin de la capacité d'action acquise grâce aux efforts réalisés pour consolider les services communautaires.

Dans les pages suivantes, le paragraphe consacré aux dépenses d'équipement de l'Agglo présente le contenu des investissements, avec les montants comptabilisés en 2021 par budget et par domaine d'intervention. Parmi les opérations les plus importantes sur le plan financier on peut citer entre autres :

- La Maison du Festival ;
- L'extension et la réhabilitation du stade nautique à Saint-Romain-en-Gal ;
- La poursuite du programme conteneurs enterrés ;
- La voirie, y compris les ouvrages d'art comme le pont Chez Monsieur à Eyzin-Pinet ;
- Les travaux annuels eaux pluviales, avec notamment le bassin de rétention à Serpaize ;
- L'acquisition de bus alimentés au gaz naturel dans le budget annexe des transports ;
- Les réseaux d'assainissement, par exemple le renforcement du collecteur de Reventin-Vaugris et sa réhabilitation dans la zone du Barrage
- L'amélioration des réseaux d'eau potable, notamment à Vienne, Estrablin ou encore Loire-sur-Rhône.

■ Un contexte difficile mais maîtrisé

Dans le budget principal, l'année 2021 a été marquée par deux phénomènes majeurs : d'une part la perte de dynamique fiscale liée en particulier à la diminution des impôts de production décidée par l'État et d'autre part un rebond des dépenses suite à la crise sanitaire de 2020. Le cumul des deux a créé un léger effet de ciseau en fonctionnement. Ainsi, les recettes réelles ont diminué de 1,03 %, avec un total de 68,5 M€ au lieu de 69,2 M€ en 2020, et les dépenses réelles ont augmenté de 0,70 %, avec un total de 58,6 M€ contre 58,2 M€ en 2020.

Au niveau des recettes, la perte de dynamique fiscale est illustrée par une progression limitée à + 0,8 % de la fiscalité complétée des compensations versées par l'État, tandis que les dotations de fonctionnement de l'État poursuivent

leur tendance à la baisse. On note aussi une diminution des recettes des domaines d'activités, mais pour des raisons conjoncturelles : décalages dans la perception de certaines subventions et fermeture du stade nautique pour travaux notamment. À l'inverse, les recettes liées à la gestion des déchets ont connu une croissance sensible qui a permis de compenser la hausse des coûts du service.

Cette dernière a d'ailleurs sensiblement impacté les dépenses de fonctionnement, au-delà de l'effet rebond consécutif à la baisse d'activité de 2020. À cela se sont ajoutés les efforts poursuivis en 2021 pour soutenir le redémarrage de secteurs économiques particulièrement touchés par la crise sanitaire, comme le commerce et le tourisme. Malgré tout, les charges ont été contenues, grâce à la diminution des frais financiers et à des économies de gestion. La masse salariale du budget principal est restée elle aussi maîtrisée, avec une hausse limitée à 1,1 %, correspondant uniquement aux avancements de carrière des agents en place.

Il résulte de ces évolutions dans la section de fonctionnement du budget principal une épargne nette de 5 938 K€ (hors produits de cessions), en diminution de 10,9 % par rapport à l'année précédente. Si cette baisse illustre sans doute l'impact négatif de la crise sanitaire et des réformes fiscales, elle est à relativiser car le niveau d'épargne dégagé par la section de fonctionnement reste élevé et contribue encore très significativement à l'autofinancement des investissements.

Au niveau des budgets annexes, les évolutions les plus notables se situent dans le budget des transports et déplacements, où le produit du versement mobilité a retrouvé un niveau comparable à celui d'avant la crise sanitaire. Malgré une légère reprise des dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne nette apparaît en forte croissance, à hauteur de 1 669 K€ contre 850 K€ en 2020, ce qui permet de consolider les moyens nécessaires aux investissements projetés dans les années à venir pour améliorer la mobilité des habitants.

Une évolution favorable de l'épargne nette qui s'observe également dans les autres budgets annexes, à l'exception de celui de l'eau potable. Mais il s'agit en l'espèce d'un retour à la normale, compte tenu des recettes exceptionnelles enregistrées au compte administratif précédent.

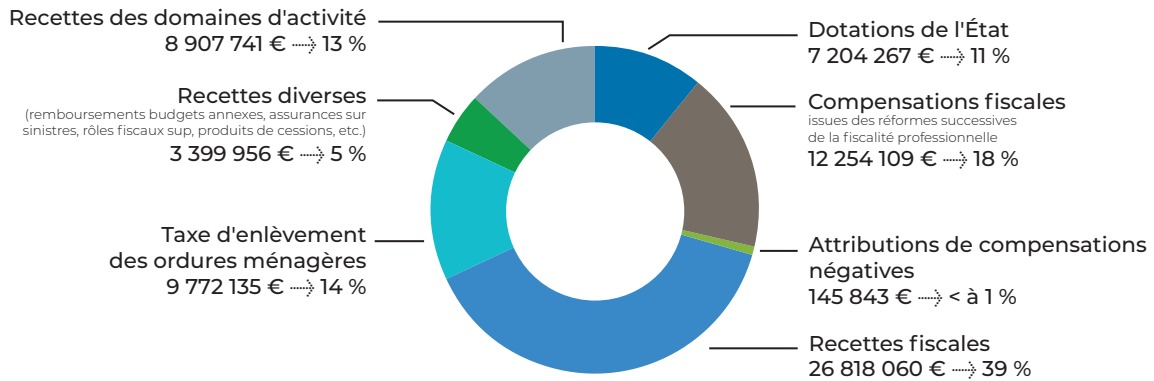
■ Une dette soutenable

Malgré l'importance de ses investissements, l'Agglo a emprunté moins de capital qu'elle n'en a remboursé, ce qui a permis de diminuer la dette. Avec un encours de 59,2 M€ au 31 décembre 2021, celle-ci reste saine et raisonnable puisque sa durée de remboursement est limitée à 3 ans et 8 mois sur le budget principal.

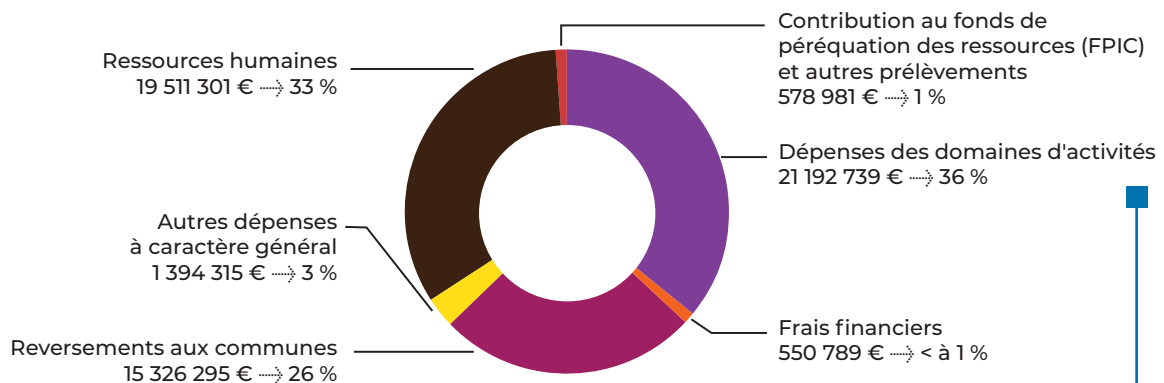


Le fonctionnement du budget principal

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 68 502 111 €



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 58 554 421 €



L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui mesure la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, atteint 9 947 690 € en 2021. Il est à noter que cette épargne inclut le produit de cessions d'actifs à hauteur de 35 638 €.

Le résultat propre à l'exercice 2021, correspondant à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses, s'établit à 8 236 873 €.

· Économie, tourisme, Jazz à Vienne	2 158 824 €
· Subventions d'équilibre budgets annexes éco/tourisme	403 600 €
· Emploi, formation, insertion	518 319 €
· Aménagement urbain	357 348 €
· Politique de l'habitat	550 086 €
· Cohésion sociale et politique de la ville	572 701 €
· Jeunesse	45 596 €
· Petite enfance	1 008 366 €
· Service téléalarme	162 816 €
· Politiques territoriales	146 632 €
· Voirie communautaire	1 702 680 €
· Eaux pluviales et rivières	688 524 €
· Équipements sportifs	405 391 €
· Piscines	255 801 €
· Subvention d'équilibre budget des transports	1 200 000 €
· Transition énergétique et biodiversité	169 164 €
· Gestion des déchets	7 569 171 €
· Maintenance du patrimoine et moyens techniques	383 412 €
· Soutien aux événements intercommunaux	34 157 €
· Fourrière animale	72 286 €
· Contribution aux services incendie	2 787 867 €

Répartition des dépenses de fonctionnement dans les domaines d'activité (hors dépenses de personnel)



Les dépenses d'équipement de l'Agglo (tous budgets)

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement, hors remboursement du capital de la dette et hors opérations financières et patrimoniales. Elles s'élèvent à 27 716 165 € en 2021.

■ Répartition des dépenses d'équipement de l'Agglo

· par budget :

> Budget principal	17 686 335 € (y compris reversements aux collectivités)
> Budget transports et déplacements	2 025 058 €
> Budget immobilier d'entreprises	435 583 €
> Budget zones économiques	31 794 €
> Budget assainissement	3 935 552 €
> Budget eau potable	3 362 193 €
> Budget base de loisirs de Condrieu	34 747 €
> Budget parc de stationnement de l'espace Saint-Germain	204 904 €

· par domaine d'activité :

Transports et déplacements
2 025 058 €

- Renouvellement du matériel roulant (bus GNV)
- Poursuite de la mise en accessibilité et de la sécurisation des arrêts de bus
- Modernisation de l'équipement du réseau
- Développement des modes de déplacement non motorisés

Maintenance patrimoine et informatique
952 906 €

- Maintien à niveau des bâtiments
- Renouvellement des véhicules et équipements
- Informatique (services de l'Agglo et écoles)
- Signalétique et communication

Aménagement et rénovation urbaine
379 559 €

- PLU des communes
- Aménagements urbains vallée de la Gère et Vienne Sévenne

Petite enfance et téléalarme
809 145 €

- Extension des Cèdres pour regroupement crèche et relais
- Rénovation des espaces buanderie et restauration dans les crèches
- Maintien à niveau des équipements de la petite enfance
- Maintien à niveau des équipements du service téléalarme

Politique de l'habitat
480 478 €

- Soutien aux opérations de réhabilitation de l'habitat
- Participation à la construction de logements sociaux
- Maintien à niveau des aires d'accueil des gens du voyage

Économie et tourisme
3 144 055 €

- Création et aménagement de zones économiques
- Immobilier d'entreprises
- Soutien au commerce
- Aides aux entreprises (Covid-19)
- Achèvement de la Maison du Festival
- Tourisme : aménagement de sites, soutien aux hébergements, pavillon du tourisme
- Programme de travaux base de loisirs de Condrieu
- Parking en ouvrage de l'espace Saint-Germain (maîtrise d'œuvre)

Voirie et infrastructures
6 936 808 €

- Renouvellement des chaussées
- Aménagements de sécurité liés au Plan de mobilité
- Ouvrages d'art (ponts)
- Aménagement de pistes cyclables
- Requalification des zones d'activités

Environnement et gestion des déchets
1 762 998 €

- Renouvellement du matériel de collecte (bennes GNV) et des bacs
- Poursuite du déploiement des conteneurs enterrés
- Déploiement et amélioration des abords des points d'apport volontaire
- Maintiens à niveau des équipements
- Mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial

Équipements sportifs et piscines
1 973 060 €

- Modernisation et extension du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson
- Maintien à niveau des stades nautiques, des gymnases, des terrains de sport et de leurs équipements

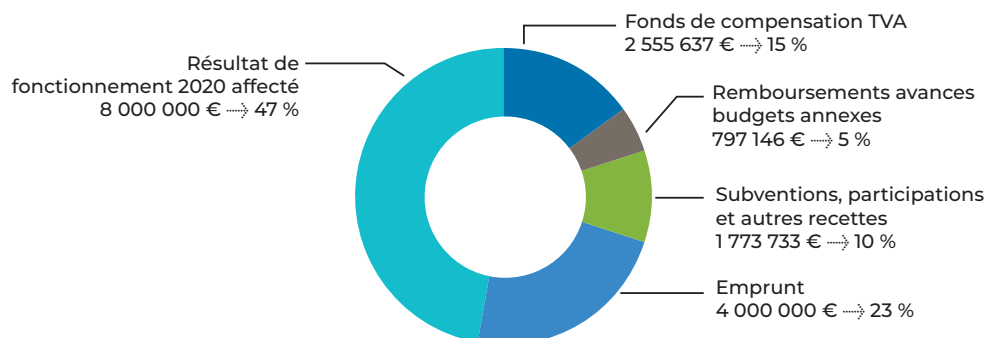
Cycle de l'eau
9 252 098 €

- Réhabilitation et extension des réseaux d'assainissement
- Travaux de raccordement à la station d'épuration Vienne Sud
- Renouvellement des conduites d'alimentation en eau potable
- Maintien à niveau des stations de production d'eau
- Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales
- Rivières et lutte contre les inondations



Le financement de l'investissement (budget principal)

Il s'agit des recettes réelles d'investissement du budget principal, hors opérations d'ordre, financières, et patrimoniales. Elles s'élèvent 17 126 516 €.



Chiffres clés



98 M€

de recettes réelles de fonctionnement (tous budgets)

78,5 M€

de dépenses réelles de fonctionnement (tous budgets)

27,7 M€

de dépenses d'équipement (tous budgets)



Le recours à l'emprunt et la dette

Pour financer 27,7 millions d'euros d'investissement réalisés en 2021, l'Agglo a mobilisé 4 millions d'euros d'emprunt. En remboursant parallèlement 6,1 millions d'euros de capital, Vienne Condrieu Agglomération maintient un encours de dette tout à fait soutenable.

Avec un encours global de 59 234 154 € au 31 décembre 2021, la dette de Vienne Condrieu Agglomération est en baisse de 2,1 M€ par rapport au 1^{er} janvier. L'encours au titre du budget principal atteint 36 068 773 €. On peut donc considérer qu'il reste stable par rapport à l'année précédente (+ 0,07 %).

L'Agglo n'a pas dans son portefeuille d'emprunt dit « toxique » et son exposition au risque de taux est bien répartie entre les taux fixes (71 %) et les taux variables (29 %).

Le coût de la dette est raisonnable avec un taux d'intérêt moyen qui oscille entre 1,09 % et 3,98 % selon les budgets. Il est précisé que le taux moyen le plus élevé (budget base de loisirs de Condrieu) correspond à deux emprunts hérités du SYRIPEL qui arrivent en fin d'amortissement et qui ne peuvent donc être refinancés dans des conditions intéressantes pour l'Agglo.

Enfin, la durée du remboursement qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » est également raisonnable puisqu'elle est de 3 ans et 8 mois pour le budget principal et qu'elle oscille entre 10 mois et 3 ans et 8 mois dans les budgets annexes.

Au global, ces durées restent bien en deçà des 12-15 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.